

INTITULE DU POSTE

(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

ENSA VERSAILLES_2021-775307_PR_TPCAU_CAT 1

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

INTITULE LONG DU POSTE

(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

Professeur /Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine/Catégorie1

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	PROFARCH
Catégorie	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2022

LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)

Région	Ile-de-France
Département	Yvelines
Adresse	5 avenue de Sceaux 78 000 Versailles

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles fonde sa singularité sur la qualité et la variété de ses enseignants. Le dialogue permanent entre enseignants, administration et étudiants entretient la réactivité de l'école. Tout en se positionnant sur des sujets précis, l'école évite tout positionnement doctrinal. Le dynamisme de ses instances lui permet d'évoluer rapidement pour s'adapter à l'actualité des problématiques soumises à la profession architecturale et pour toujours pousser étudiants et enseignants à construire leur autonomie par une exigence sans cesse renouvelée.

Grace à ce mécanisme adaptable et ajustable, les enseignants ont la liberté de développer les sujets qu'ils estiment les plus importants qu'ils soient d'actualité ou bien fondamentaux. Cette liberté de proposition et d'action, au départ individuelle, tend généralement à devenir collective. A été ainsi développée l'organisation du Master autour de trois sujets triennaux pour que chacun puisse travailler sur ses spécialités tout en en faisant partager le collectif. Le travail en groupe d'enseignants – disciplinaire ou transdisciplinaire – est un des principaux moteurs de la pédagogie de l'école.

La dynamique de L'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, sa taille, ses réseaux, son fort ancrage local et international, la désignent parmi les grandes écoles nationales supérieures d'architecture françaises, appréciée très positivement par l'HCERES.

1 500 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par l'ENSA)

A la rentrée universitaire 2020, l'école inaugurera son laboratoire de fabrication (FabLab) doté d'outils numériques de prototypage rapide. Cette structure vise à renforcer la pédagogie expérientielle (*learning by doing*) et la recherche par l'expérimentation à grande échelle, en lien avec l'axe « Matière à expérimentation » du LEAV.

La recherche dans l'École se structure au sein d'un laboratoire, le LéaV, et autour de quatre grands axes thématiques :

- Matière à expérimentation ;
- Métropolisation et développement territorial ;
- Héritage, patrimoine et création ;
- Espaces, corps et sensibilités.

Les chercheurs sont, pour la plupart, enseignants à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, ce qui entretient le lien indispensable entre enseignement et recherche. Ils contribuent à de nombreuses publications, colloques, séminaires. Par ailleurs, l'École est membre associé de la Fondation des sciences du patrimoine (LabEx Patrima, Equipex Patrimex).

L'Énsa Versailles prépare au doctorat en architecture qu'elle co-délivre avec la Comue Paris-Saclay. Le laboratoire de l'école, rattaché à l'ED Paris-Saclay, accueille de nombreux doctorants (34).

L'Énsa Versailles est également membre fondateur de la Comue Paris-Seine au sein de laquelle elle forme l'Institut de la création avec l'École nationale supérieure de paysage de Versailles et l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy. Au sein de cette université, et plus particulièrement de l'école universitaire de recherche CY, Humanités, Création et Patrimoine, elle développe le doctorat par le proje. Donc le LéaV est porteur, depuis 2018 d'une seconde école doctorale qui accueille de nombreux doctorants.

Le projet d'établissement, pour les 5 ans à venir, est innovant. Son ambition est de pérenniser, accompagner et créer. Il s'articule autour de la création d'un plan étudiant (pour leur réussite, leur autonomie et leur fidélisation), de nouvelles formations (culture de l'expérimentation, post-diplôme dédiées notamment au logement et à la transition écologique, petite école d'architecture) et de lieux innovants (fablab, espaces pour l'expérimentation à grande échelle). Il a pour vocation de partager avec toutes les populations les enjeux de l'établissement, et les entraîner dans une dynamique locale (par le renforcement de l'ancrage universitaire), nationale et internationale stimulante.

L'énsa-V se distingue enfin par son centre de création d'art contemporain, la Maréchalerie, qui est l'occasion chaque année de croiser les regards architecturaux, artistiques, sociaux et de débats entre enseignants-chercheurs et professionnels dans le cadre de cycles annuels nommés « Manèges ».

3 000 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution (A compléter par l'ENSA)

Charges pédagogiques :

Licence : Chaque semestre du premier cycle se divise en deux :

- Un enseignement long et individuel fondé sur l'architecture et la construction : le "Projet" qui dure un semestre
- Un enseignement en équipe, intensif, pluridisciplinaire et expérimental : le "Studio" qui dure quelques semaines.
Se succèdent des dispositifs pédagogiques fondés sur l'espace, la structure, le programme, la matière, le site, l'habiter, la ville, le territoire, les nouvelles technologies, les équipements, le logement social.

Missions : Cours magistraux, travaux dirigés, coordination des équipes d'enseignants.

Master : Le cycle master laisse l'étudiant libre de ses choix. Les enseignements se développent autour de problématiques émergentes, en France comme à l'étranger (Argentine, Brésil, Chine, Inde, Japon, Thaïlande...). Les thèmes des masters s'organisent en quatre pôles thématiques renouvelées tous les 3 ans : « Espace, structure, matière », « Villes et territoires, l'habitat, le paysage et la société », « Processus expérimentaux et métropolisation », « Cultures architecturales et pratiques matérielles ».

Missions : Il s'agira de promouvoir un enseignement avec les problématiques énoncées et en relation avec la mobilité des étudiants (voyages, échanges internationaux, Erasmus, stages à l'étranger ...), d'encadrer des diplômés et des stages en correspondance avec cet enseignement.

Autres missions : Le candidat.e pourra encadrer des Mémoires de Master, PFE, stages ou HMONP.

Implication dans l'école :

- Laboratoire :

Il s'agira de s'inscrire obligatoirement dans le laboratoire de recherche de l'ENSA-V (Léav) et de participer aux activités du laboratoire en organisant conférences, séminaires, colloques et publications. D'établir des liaisons entre ces activités de recherche et l'enseignement dispensé dans l'école.

Il s'agira de s'investir dans l'encadrement des doctorants inscrits en **recherche par le projet** développé dans le cadre du doctorat par le projet au sein de l'EUR Humanité Création Patrimoine en partenariat avec l'université Paris-Cergy.

- Participations aux activités scientifiques de l'école ;

Mettre les acquis de sa pratique professionnelle et de sa réflexion théorique au service de la pédagogie.

Favoriser les rapprochements entre enseignement et recherche et établir des passerelles avec le milieu de l'enseignement supérieur. Construire des échanges avec des écoles étrangères. Trouver des partenariats avec des instances territoriales et des entreprises.

Autres tâches :

L'enseignant.e devra intégrer les instances de l'école et participer à la définition et à l'actualisation du projet pédagogique de l'ENSA-V, dans son contenu comme dans les relations avec des partenaires extérieurs, académiques et en échanges internationaux.

3 000 caractères au maximum, espaces compris

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

1 500 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)

1 - Expériences et compétences souhaitées / rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'Ecole recherche un.e candidat.e capable de prendre des positions critiques et théoriques sur le monde de l'architecture et des territoires d'aujourd'hui. A ce titre, le, la, candidat.e devra avoir la **double compétence dans l'exercice et l'enseignement du projet comme dans celui de la recherche**.

Sur la question de la **recherche par le projet**. La recherche par le projet est une condition de la pratique du doctorat initiée et développée par l'école depuis 2018 et le ou la candidat.e devra s'y impliquer pleinement.

Par ailleurs les domaines de recherche développés par le ou la candidat.e devra faire état de préoccupations relatives à la **crise écologique** en cours.

- Le.la candidat.e aura à développer activement une des questions triennales qui animent les réflexions et les échanges au sein du master et plus largement de l'école. Il aura à organiser et à mener des cours et des ateliers ainsi que des événements tels que des séminaires scientifiques ou des cycles de conférence.

- Le.la candidat.e devra montrer sa capacité à mener une activité éditoriale. Il, .elle, devra être capable de s'exprimer dans les supports les plus divers (revues d'architecture nationales et internationales, revues d'art ou de philosophie ...), de monter des expositions et de faire sortir l'Ecole hors de ses murs en organisant des débats pluridisciplinaires, en donnant des conférences devant les publics divers. A ce titre, le ou la candidate devra faire état de publications significatives pour des publications nationales et internationales

- Le.la candidat.e devra construire et donner des cours magistraux en théorie de l'architecture en lien avec les enseignements de projet. Ne pouvant se limiter à l'activité théorique et académique, il.elle devra faire le lien entre la théorie et la pratique.

- Le.la candidat.e devra avoir une solide expérience professionnelle de la pratique architecturale afin de pouvoir enseigner le projet en atelier.

2 - Diplômes requis :

Diplôme d'architecte (DPLG ou Diplôme d'Etat d'Architecte ou diplômes en équivalence),
Doctorat,

Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).

3 000 caractères au maximum, espaces compris

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ne pas modifier)

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA **Versailles**.

CANDIDATURE (A compléter par l'ENSA)

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2022>

Personne à contacter

rh@versailles.archi.fr

Autre personne à contacter

Adresses électroniques uniquement